

Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2010

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Maintenir et renforcer des services publics de qualité et de proximité

Un accord national visant à développer une offre commune et complémentaire de services publics et au public a été signé le 28 septembre dernier par Michel MERCIER, ministre de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire, 9 opérateurs de service public, la CDC et l'Union des PIMMS.

Si l'AMF regrette que les services de l'Etat ne soient pas concernés par cet accord, elle souhaite vivement que cette initiative, déclinée dans 23 départements expérimentaux\*, permette d'établir un diagnostic partagé afin de maintenir et surtout de renforcer un maillage territorial de services.

Cette opération, reposant sur le volontariat des communes et sur la mutualisation des moyens humains et matériels, devrait permettre d'implanter dans les territoires les plus concernés des points d'accueil regroupant un socle de services publics indispensables à la vie quotidienne des populations.

Sensible à cette problématique de l'accès de tous aux services publics, l'AMF invite les associations départementales concernées par ces expérimentations à participer activement aux travaux qui seront menés sous l'égide des préfets et se fera l'écho, auprès de ses adhérents, des réalisations concrètes qui en découleront.

*\* Aisne; Cantal, Charente-Maritime, Cher, Creuse, Doubs, Eure, Gironde, Hautes-Alpes, Haute-Corse, Lot, Lozère, Manche, Marne, Mayenne, Meuse, Morbihan, Pas-de-Calais, Bas-Rhin, Rhône, Seine-et-Marne, Yonne, Réunion*

**Contacts Presse :**  
**Marie-Hélène GALIN**  
Tél. 01 44 18 13 59  
[mhgalin@amf.asso.fr](mailto:mhgalin@amf.asso.fr)

**Thomas OBERLE**  
Tél. 01 44 18 51 91  
[toberle@amf.asso.fr](mailto:toberle@amf.asso.fr)